



D.2024.02.07.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Février 2024

5 - GESTION DU PATRIMOINE

5.2 - Approbation du Guide des travaux à proximité du métro 2024.

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS- EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M. Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération D.2022.04.13.5.6 du 13/04/2022, le Comité Syndical a approuvé le « Guide pour la réalisation des travaux à proximité du métro » dans sa version 2022.

Par délibération D.2023.02.08.3.1 du 08/02/2023, le Comité Syndical a approuvé le projet de contrat de service public entre SMT-C Tisséo Collectivités et EPIC-Tisséo Voyageurs, avec effet au 1er avril 2023. Le contrat décrit notamment la mission de protection des ouvrages assurée par Tisséo Voyageurs, en application de la réglementation anti-endommagement (code de l'Environnement) et du décret n°2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des transports publics guidés.

Par délibération D.2023.12.06.2.3 du 06/12/2023, le Comité Syndical a approuvé l'avenant n°1 au contrat de service public ; outre la prise en compte du cas particulier des travaux sous maîtrise d'ouvrage de Tisséo Ingénierie, l'avenant n°1 précise qu'il appartient à l'EPIC-Tisséo Voyageurs d'adapter les guides de protection, incluant le « Guide pour la réalisation des travaux à proximité du métro ».

L'EPIC-Tisséo Voyageurs fait évoluer ce guide pour tenir compte de ce contrat et apporter des éclaircissements techniques.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la nouvelle version 2024 de ce guide des travaux à proximité du métro.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le « Guide pour la réalisation des travaux à proximité du métro - 2024 » et REMPLACE avec effet immédiat le « Guide pour la réalisation de travaux à proximité du métro – 2022 ».

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES